

EXAMEN VTC Département 72 SARTHE**Session Admissibilité (théorie) – 18 novembre 2025**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numero de dossier	RESULTAT
527774	AJOURNE
560036	AJOURNE
566113	AJOURNE
578389	ADMISSIBLE
585183	AJOURNE
590239	ADMISSIBLE
590874	ADMISSIBLE
591470	AJOURNE
591636	ADMISSIBLE
593110	AJOURNE
594270	ADMISSIBLE
594272	ADMISSIBLE
594417	ADMISSIBLE
595441	ADMISSIBLE
595670	ADMISSIBLE
596047	ADMISSIBLE
597087	ADMISSIBLE
598041	ADMISSIBLE
598810	ADMISSIBLE
598863	ADMISSIBLE
599850	ADMISSIBLE
599854	ADMISSIBLE
599858	ADMISSIBLE
603156	AJOURNE
603247	ADMISSIBLE
0000359646TE1TA1	ADMISSIBLE
0000488290TE1	ADMISSIBLE
0000489774TE2	AJOURNE
0000497543TF1	ADMISSIBLE
0000534124TA1	ADMISSIBLE
0000555919TE1	AJOURNE
0000563071TE1	ADMISSIBLE



Le Mans, le 26 novembre 2025

La Présidente de la CMA
Niveau départemental - Sarthe

Sabienne MALHAIRE – BOULANGER

